

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01013
Numéro SIREN : 380 268 714
Nom ou dénomination : A.R.I.A.N.E. SA - ALLIANCE REGIONALE D'INVESTISSEMENT
AGRICOLE POUR UNE NOUVELLE EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 5265

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 6 MARS 2023**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

.../...

6 – Composition du Conseil d'administration
--

– Nomination d'un nouvel administrateur

Le Président de séance informe le Conseil d'administration de la démission de la SA PASIPHAE de son mandat d'Administrateur de la société.

Il propose que M. Olivier GERNEZ soit coopté par le Conseil en remplacement de la SA PASIPHAE, à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos le 30 juin 2025.

Cette nomination devra être soumise à la ratification de la plus proche Assemblée Générale.

Toute information prise et après débat, le Conseil d'administration décide à l'unanimité, la cooptation de M. Olivier GERNEZ en tant qu'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de la SA PASIPHAE, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2025. La présente cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

– Nomination d'un nouveau censeur

Le Président de séance informe les Administrateurs de la démission de M. Olivier GERNEZ de son mandat de Censeur de la société.

Il propose que M. Xavier de VERNEUIL soit coopté par le Conseil en remplacement de M. Olivier GERNEZ, pour une durée indéterminée.

Cette nomination devra être soumise à la ratification de la plus proche Assemblée Générale.

Toute information prise et après débat, le Conseil d'administration décide à l'unanimité, la cooptation de M. Xavier de VERNEUIL en tant que Censeur, en remplacement de M. Olivier GERNEZ, pour une durée indéterminée. La présente cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

.../...

Extrait certifié conforme

Le Président

DocuSigned by:

A9AFB1E5F0434E1... 1